

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 98-024 DU 30 JUILLET 1998

portant autorisation^{de} ratification de l'accord de prêt
signé le 12 novembre 1997 entre la République
du Bénin et la Banque arabe pour le développement
économique en Afrique (BADEA) relatif au
financement partiel du projet d'aménagement
hydroagricole de la basse vallée du Mono.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté
Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt de 4.060.000 de dollars US soit environ 2.200.000.000 de francs CFA, signé le 12 novembre 1997 entre la République du Bénin et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif au financement partiel du projet d'aménagement hydroagricole de la basse vallée du Mono.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

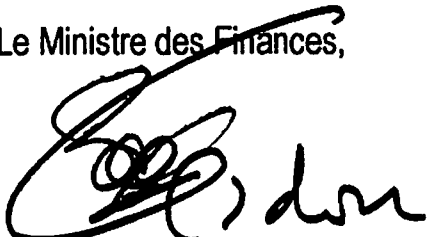
Fait à Cotonou, le 30 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



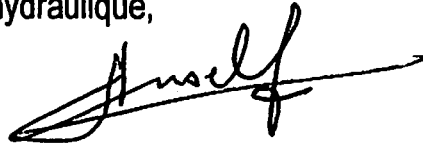
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Mines, de l'énergie et de
l'hydraulique,



Félix Essou DANSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MMEH 4 AUTRES MINISTERES
16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.